

CONDITIONS COURS DE MUSIQUE

ECOLE DE MUSIQUE

Le son de l'Horizon

ASSOCIATION HORIZONS

99, Montée de la Grande Côte - 69001 LYON

Tel : 09 50 75 67 57

e-mail : leson.lyon@free.fr

<https://www.association-horizons.com/musique/>

<https://www.facebook.com/ecoledemusique.lesondelhorizon>

FICHE D'INSCRIPTION 2022/2023

COURS DE :HORAIRE :

NOM/PRENOM :

DATE DE NAISSANCE :

NOM DU RESPONSABLE LÉGAL :

.....

ADRESSE :

.....

TEL :PORTABLE :

E-MAIL :

tarifdateprix.

Plus Adhésion 15 €

TOTAL

MOYEN DE PAIEMENT : chèque espèces

- Les cours de musique sont réservés aux membres de l'association Horizons (l'adhésion annuelle est de 15 euros minimum pour les membres amis, elle couvre la période de septembre 2022 à août 2023).
- L'école n'accorde pas des diplômes officiels.
- Les nouveaux élèves peuvent réaliser un cours d'essai sans engagement, voire deux pour les enfants d'éveil musical dans certains cas. Si l'élève continue, le ou les cours d'essai sont compris dans le nombre total de cours.
- Les cours sont au nombre de 30 (minimum) pour l'année, sauf pour ceux où il est mentionné 15 cours ou 10 cours dans l'année. Dans le cas d'une inscription tardive, il sera spécifié la quantité de cours dans la fiche d'inscription. Il n'y a pas de cours pendant les vacances scolaires. L'année scolaire finit mi-juin.
- L'école de musique se réserve le droit de fermer un cours s'il n'y a pas le nombre de participants minimum ou en cas de force majeure. Si l'élève n'est pas intéressé.e par un autre cours, ou n'accepte pas des modifications (durée, prix) il y a un remboursement des sommes correspondant aux cours non réalisés.
- Les tarifs réduits sont applicables sur justificatifs :
Adultes : étudiants, bénéficiaires du RSA, ASS, API, chômeurs (allocations inférieures au SMIC). Dans le cas des enfants, ces conditions sont applicables quand les deux parents sont dans ces situations.
- Les tarifs réduits sont applicables aussi pour la deuxième inscription (musique) dans un même foyer (tarif réduit à l'inscription la moins chère).
- Une réduction est accordée aux anciens élèves de l'école de musique.
- **Autres cas particuliers : en présence de difficultés exceptionnelles, nous consulter. Des réductions sont possibles.**
- **Possibilité de paiement échelonné par chèque jusqu'à 10 mois : tous les chèques doivent être remis avec la fiche d'inscription et seront encaissés à des dates préétablies. Les chèques doivent être à l'ordre de « Horizons ».**
- **Nous vous demandons de faire un chèque à part pour le paiement de l'adhésion (15 €).**
Vous vous engagez pour la période souscrite (l'année, les 10 cours, etc.) Il n'y a pas de remboursement des sommes réglées sauf, exceptionnellement, dans des cas de force majeure et sur justificatif : maladie grave incompatible avec l'activité, déménagement loin de Lyon pour des motifs professionnels. Les cotisations ne sont pas remboursables.
- Covid19 : Nous avons mis en place des cours collectifs en petits groupes. En cas d'impossibilité de cours présentiel, et si cela est possible pour l'élève, des cours peuvent être réalisés par Zoom ou Skype. Dans ce cas, il est possible d'adapter les horaires.

Lu et approuvé, le

signature